

SUISSE
Santé

Artikel 4 von 6 auf Seite 15

Les psys montent au front contre un système «féodal»

Olivier Rueegsegger



Les psychologues doivent être attachés à un psychiatre pour être remboursés par l'assurance de base. Une tutelle difficile à supporter

En mars dernier, une pétition réclamant un changement de système a été remise au Conseil fédéral. DR

Sylvain Besson
et Simone Rau

Chaque jour, sept à huit patients défilent dans le cabinet de Maria Müller*. Parfois suicidaires, parfois dépressifs, souvent fragiles. Cette psychologue-psychothérapeute, installée dans le canton de Zurich, est épuisée.

En principe, les associations professionnelles conseillent de se limiter à cinq ou six séances d'une heure par jour, pour avoir le temps de les préparer correctement. Mais comme beaucoup de psychologues, Magdalena Müller* est employée par un psychiatre. Et celui-ci lui met une pression énorme pour encaisser et facturer un maximum de consultations aux assurances.

«Si nous n'atteignons pas nos chiffres, on menace de nous faire passer à un système de salaires variables, voire de nous licencier», confie-t-elle. Comme d'autres que nous avons interrogés, la psychologue s'exprime sous couvert de l'anonymat, pour se protéger d'éventuelles représailles de son employeur.

Les témoignages de ce type sont légion parmi les psychologues-psychothérapeutes suisses qui travaillent pour un médecin psychiatre. Selon le modèle dit de délégation, ce dernier ordonne et supervise les

thérapies conduites par des psychologues rattachés à son cabinet. Seule sa signature permet à ces consultations d'être remboursées par l'assurance maladie de base.

Lorsqu'un psychologue travaille en indépendant, ses patients doivent payer eux-mêmes leurs soins ou disposer d'une assurance complémentaire, plus chère. Raison pour laquelle beaucoup de psychologues, surtout en début de carrière, acceptent de travailler pour un psychiatre malgré des conditions parfois défavorables.

«Beaucoup de souffrances»

«J'ai connu énormément de souffrances», témoigne Marie Rochat*, 46 ans aujourd'hui, qui a travaillé pour des cabinets de psychothérapie dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Son premier employeur, un psychiatre, gardait pour lui 55% de ce que la jeune femme facturait. «Il ne m'a pas expliqué pourquoi c'était 55%, mais ça lui semblait tout à fait normal. Je n'ai pas osé poser plus de questions puisque c'était mon premier job. Je ne voulais pas discuter, car sinon je n'aurais pas eu le poste.»

Les psychiatres assument en général les frais de location de leur cabinet et sont responsables juridiquement si un traitement tourne mal. Ils sont aussi censés suivre à distance les patients et les rencontrer régulièrement, mais certains ne le font pas ou peu. À Fribourg, le psychiatre employeur de Marie Rochat* «ne voyait jamais les patients et il faisait des ordonnances présignées pour les antidépresseurs que nous devons prescrire». La psychologue a dû se former à ses frais pour savoir quel médicament choisir, alors que c'est justement le travail du médecin.

Pression maximale

Une pression maximale pour facturer, enchaîner les consultations et reverser la majorité de son revenu à un psychiatre quasi absent: c'est aussi l'expérience faite par Virginie Vicomte*, 37 ans, dans un grand cabinet de psychothérapie romand. En enchaînant sept à huit consultations par jour – objectif minimal fixé par ses patrons – elle pouvait facturer quelque 23 000 francs par mois à l'assurance de base. Son salaire brut: 10 000 francs par mois pour un poste à 100%. Plus de la moitié des revenus qu'elle encaissait étaient donc reversés aux dirigeants du cabinet.

Les psychologues qui travaillent dans ce système – nous en avons interrogé une dizaine dans le cadre de cette enquête – ont des mots très durs pour décrire leurs conditions d'emploi et la dépendance qui les soumet aux psychiatres. Ils se sentent «rançonnés, exploités, abusés». Certains parlent d'un système «féodal», marqué par l'appât du gain de leurs employeurs, le mépris et l'absence totale de reconnaissance de la part des psychiatres. «Je pouvais passer deux heures à faire un rapport sur un patient pour l'assurance invalidité, mais au final mon nom n'apparaissait nulle part, explique Virginie Vicomte. Il était juste signé par un psychiatre assistant et un psychiatre FMH.»

Tout autant qualifiés

Cette situation est d'autant plus difficile à vivre que les psychologues s'estiment aussi bien, voire mieux formés que les psychiatres. On leur permet d'ailleurs de suivre seuls les patients qui paient leurs consultations eux-mêmes ou disposent d'une assurance complémentaire.

Ce n'est que lors du recours à l'assurance maladie de base que la signature du psychiatre devient soudain indispensable. Ce qui conduit à des absurdités: des psychiatres français, espagnols ou roumains fraîchement installés, sans expérience du contact avec les patients et ne maîtrisant pas toujours les langues nationales, en arrivent à superviser des psychologues suisses qui ont des années de pratique de la psychothérapie.

Les soins pâtissent

Le pire, selon les psychologues, est que les soins donnés aux patients du fait de ce système sont parfois loin d'être optimaux. «Il faut enchaîner, enchaîner, enchaîner les consultations, se plaint Virginie Vicomte*. Mais vous êtes face à des êtres humains et il y a parfois des choses très graves qui se disent. Comment pouvez-vous avoir assez d'énergie quand vous en êtes au huitième patient de la journée et que vous n'avez pas pris de pause de midi parce que si vous la prenez, vous n'avez pas le temps de faire votre travail administratif?»

Interrogée sur ces reproches, une représentante de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP), Petra Seeburger, souligne que des contrats types de travail ont été élaborés et publiés par la SSPP pour garantir des conditions de travail conformes à la loi. Elle estime que la proportion de 45% à 60% du revenu payée par les psychologues travaillant en délégation est normale, car il faut notamment déduire les contributions de prévoyance et le loyer. En institution, leur salaire ne serait pas plus élevé, estime-t-elle. Quant au profit que choisit de prélever le psychiatre, il peut librement en décider, comme tout patron d'entreprise. Les relations de travail peuvent ensuite varier d'excellentes à exécrables, «comme dans n'importe quelle relation employeur-employé».

La porte-parole ne conteste pas que le rapport de force entre psychiatres et psychologues soit inégal. La faute, selon elle, au déséquilibre du marché de l'emploi: il y a «une trop grande offre de psychologues, parce que leur formation n'est pas limitée», alors que le nombre de médecins est restreint par le numerus clausus et les restrictions à l'ouverture de cabinets.

* Noms connus de la rédaction

© 24heures.